



TARIFS 2025 / 2026

Ecole Jeanne d'Arc - Puy-laurens

FRAIS D'INSCRIPTION et REINSCRIPTION

Ces frais sont versés lors du dépôt du dossier d'inscription ou de ré-inscription, par chèque à l'ordre de l'OGEC ou en espèces et sont remboursables en cas de désistement de la famille avant la rentrée. Le montant est réglé en une fois en juillet au plus tard.

Ce montant comprend : les frais de gestion, l'assurance individuelle accident de la Mutuelle Saint-Christophe, la contribution diocésaine, les frais de service et de maintenance du système digital, le matériel pédagogique type papier, enveloppes..., ainsi que la cotisation APEL* de 25 euros par famille et par an.

Première inscription	103 € par enfant
Réinscription	73 € par enfant

* l'adhésion à l'APEL est facultative. En cas de non-adhésion, il est nécessaire de le stipuler par écrit, dans un courrier adressé à la présidente de l'APEL.

TARIFS CONTRIBUTION DES FAMILLES

La contribution est payée tous les mois, le 5 du mois au plus tard.

Les tarifs sont dégressifs mensuellement de 10 euros par enfant supplémentaire.

	Tarif mensuel pour le 1er enfant	Tarif mensuel pour le 2 ⁱ è enfant
Elève de TPS	60 €	50 €
Elève de la PS au CM2	55 €	45 €

TARIFS GARDERIE / ETUDE (matin et/ou soir)

	Tarif mensuel pour 1 enfant	Tarif mensuel pour 2 enfants	occasionnelle
Elève en maternelle	25 €	39 €	3,50 €
Elève en élémentaire	30 €	45 €	3,50 €

RESTAURATION SCOLAIRE (repas, frais de service et surveillance)

Forfait ½ pension (4 jours semaine)	75,35 € /mois (soit 5,50€ le repas)
Carnet de 10 tickets repas	58 € /mois (soit 5,80€ le repas)
Forfait PAI *	27,40 € /mois (soit 2€ l'unité)

*se rapprocher de la Direction

FOURNITURES SCOLAIRES

Les fournitures de classe (cahiers, stylos, fichiers, manuels...etc) sont achetées par l'école auprès d'un fournisseur spécialisé et payées par les parents, en une seule fois, sur la facture du mois d'octobre.

Le coût est de l'ordre de **30 à 40 euros en maternelle** et de **60 à 70 euros en élémentaire** en fonction des niveaux de classe et des projets de l'année. Il intègre également le coût des photocopies.

AUTRES FRAIS

Les frais occasionnés par les sorties scolaires et/ou les intervenants extérieurs (musique, sport, culture...) sont pris en charge par les parents. L'enseignante informe les parents et veille à limiter les dépenses occasionnées.

L'APEL peut participer au frais et réduire ainsi la contribution des familles.

Des voyages scolaires avec nuitée(s) peuvent être organisés en fonction des projets de l'année. Ils sont présentés dès la rentrée.

Pour ces différents frais, une provision de **20 euros/enfant/an** est demandée aux familles. Si elle n'est pas totalement consommée sur l'année, le solde est restitué en fin d'année.